

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du jeudi 26 juillet 2018 à 18 h 30

PRESENTS : GUICHON Gilles, BLADE Anne, ROY Josiane, BELZUZ Jean-Claude, MEYNET Francine, SIBELLAS Christophe, BONIN Robert.

ABSENTS EXCUSES : BORGHINI Yves excusé donne pouvoir à GUICHON Gilles, PIQUET Serge.

ABSENT : FERNANDES Raoul.

SECRETARE DE SEANCE : BLADE Anne

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h30.

Le compte-rendu du conseil en date du 23 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

VENTE DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé le 31 mai 2018 la vente du camping et du restaurant de la plage à M Guillaume KOCIOLE et M Sébastien DEBRUERE ou toute personne morale dans laquelle ils sont associés.

Il est proposé de céder la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie, qui appartient à la commune moyennant le prix de 15 000 €.

L'acte contenant la cession comportera un pacte de préférence au profit de la Commune.

Le Maire dispose de tous pouvoirs pour convenir des modalités de ce pacte.

En contrepartie, le cessionnaire entretiendra quotidiennement la plage du restaurant de la plage (ramassage des ordures laissées par les vacanciers et ratissage du sable).

Il y a lieu de préciser que la jouissance de la licence a débuté le 25 juin 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession de la licence IV à M Guillaume KOCIOLE et M Sébastien DEBRUERE ou toute personne morale dans laquelle ils sont associés.

La séance est levée à 18 heures 45.